|  |  |
| --- | --- |
| A green and yellow logo  AI-generated content may be incorrect. | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| ConseilCinquante-neuvième session ordinaireGenève, 24 octobre 2025 | C/59/1Original : anglaisDate : 19 juin 2025 |

Projet d'ordre du jour annoté

préparé par le Bureau de l'Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

 Ouverture de la session

Le Secrétaire général prononcera le discours d'ouverture du Conseil.

La délégation du Nigeria interviendra au Conseil en tant que 80e membre de l'UPOV.

 Adoption de l'ordre du jour

 Faits nouveaux intervenus à l'UPOV et aperçu des questions pertinentes pour le Conseil

(document SESSIONS/2025/1)

Une présentation sera faite sur des questions stratégiques, avec accès à une vidéo sur les faits nouveaux intervenus à l'UPOV.

 Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ou organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

Si aucune demande n'est reçue d'ici au 22 septembre 2025, ce point de l'ordre du jour sera supprimé.

 Rapport du Président sur les travaux de la cent troisième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations préparées par ce Comité

(document CC/103/xx "Compte rendu")

En raison de la décision prise en 2024 de rendre publics les documents du Comité consultatif, le document pour ce point sera le compte rendu de la session du CC/103.

 États financiers pour 2024 (document C/59/9)

Le Conseil sera invité à examiner et à approuver les états financiers pour 2024.

 Rapport sur la performance de l'UPOV 2024 (document C/59/2)

Le Conseil sera invité à prendre note du Rapport sur la performance de l'UPOV pour 2024 (UPR). L’UPR comprendra un aperçu des statistiques de 2024 relatives aux demandes et aux titres octroyés dans les membres de l'UPOV.

 Rapport du vérificateur externe des comptes (document C/59/10)

Le Contrôle fédéral des finances suisse présentera son rapport au Conseil.

Le Conseil sera invité à prendre note des informations contenues dans le Rapport du vérificateur externe des comptes.

 Procédure de nomination du vérificateur externe des comptes (document C/59/18)

Le Conseil a désigné le Conseil d'audit de l'Indonésie comme vérificateur externe des comptes de l'UPOV pour vérifier les comptes de l'UPOV pour les années civiles 2025-2029. Le Conseil a demandé au Bureau de l'Union de préparer d'éventuelles modifications des dispositions du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV (document UPOV/INF/4/6) relatives
à la nomination du vérificateur externe des comptes, pour examen par le Conseil à sa session d'octobre 2025. Le Conseil sera invité à examiner et à approuver une proposition de modification du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier de l'UPOV.

 Arriérés de contributions au 30 septembre 2025 (document C/59/11)

Le Comité consultatif sera invité à prendre note de l'état des paiements des contributions indiquées dans le document C/59/11 au 30 septembre 2025, et de tout paiement supplémentaire effectué après le 30 septembre 2025 et avant le 24 octobre 2025.

 Programme et budget pour l'exercice biennal 2026-2027 (document C/59/4)

Le Conseil sera invité à examiner le projet de programme et de budget de l'Union pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris :

(i) le montant des contributions des membres de l'Union;

(ii) le plafond maximal proposé pour les dépenses inscrite au budget ordinaire ou les recettes perçues au cours de l'exercice biennal, le montant le plus bas étant retenu; et

(iii) le nombre total de postes.

Au cours de l'exercice biennal 2026-2027, l'UPOV se concentrera sur les domaines prioritaires, conformément à son plan de développement stratégique. Les activités de communication et de numérisation joueront un rôle essentiel pour atteindre les résultats escomptés. Pour limiter les dépenses, il sera procédé à une évaluation minutieuse des activités à privilégier et à un recours accru aux outils de réunion virtuels/hybrides et à la participation en ligne à des événements organisés par des tiers, ce qui se traduira par une réduction de la durée et des frais de voyage.

 Plan de développement stratégique 2026-2029 (documents C/59/14, C/59/15, C/59/16 et C/59/17 )

Le Conseil sera invité à examiner et à adopter le plan de développement stratégique 2026-2029 de l'UPOV (projet de SPB) qui s'appuie sur le SPB 2023-2027 et comprend une nouvelle section avec les conclusions de l'exercice d'analyse de l'horizon. Le projet de SPB fait référence à des propositions concernant une déclaration d'appétence au risque de l'UPOV, une stratégie en matière de ressources financières et une stratégie en matière de ressources humaines.

 Élaboration d'orientations et documents proposés pour adoption par le Conseil

(document SESSIONS/2025/2)

(a) Documents d'information :

UPOV/INF/22 Logiciels et matériels d'équipement utilisés par les membres de l'Union (révision)
(document UPOV/INF/22/12 Draft 1)

(b) Documents TGP :

TGP/5 "Expérience et coopération en matière d'examen DHS

Section 6 "Rapport UPOV d'examen technique et Formulaire UPOV de description variétale" (révision) : Explications supplémentaires concernant le "Rapport UPOV d’examen technique et Formulaire UPOV de description variétale " (document TGP/5, section 6/5 Draft 2)

Le Conseil examinera une révision des explications dans le "Formulaire UPOV de description variétale" sur la manière de fournir des informations aux points 16 (variétés similaires/ différences) et 17 (informations supplémentaires); ainsi qu’une structure de document révisée indiquant la section "Description variétale" comme une annexe au "Rapport d'examen technique" et les explications comme un appendice.

TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", note d'orientation 36 "Variétés indiquées à titre d'exemple" (révision) : Situations dans lesquelles les illustrations peuvent compléter ou remplacer les variétés indiquées à titre d'exemple (document SESSIONS/2025/2)

Le Conseil examinera la proposition visant à préciser les situations dans lesquelles les variétés indiquées à titre d'exemple doivent être mentionnées dans les caractères utilisés dans les principes directeurs d'examen et celles dans lesquelles les illustrations peuvent les remplacer.

 Programme des réunions :

(a) Approbation des programmes de travail du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des groupes de travail techniques (document C/59/12)

(b) Calendrier des réunions (document C/59/8)

14. Élection du nouveau président et du nouveau vice-président :

1. du Conseil
2. du comité administratif et juridique
3. du comité technique

 Questions pour information[[1]](#footnote-2) :

1. Rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2025 (document C/59/3)

Le Conseil recevra une présentation sur la mise en place d'un nouveau site web pour l'UPOV.

1. Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :

(i) Rapports des représentants des membres et des observateurs (document C/59/13)

Le Conseil sera invité à prendre note des informations prioritaires collectées en réponse à la circulaire E-25/003 et à recevoir un aperçu de l'endroit où trouver les données pertinentes.

(ii) Coopération en matière d'examen (document C/59/5); liste des taxons protégés par les membres de l'Union (document C/59/6); statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2020-2024 (document C/59/7).

 Adoption d'un document reflétant les décisions adoptées lors de la session

 Clôture de la session

[Fin du document]

1. Le document SESSIONS/2025/INF/1 contiendra la liste des personnes inscrites à l'avance à la session. La liste finale des personnes ayant participé à la session sera publiée en annexe du rapport adopté de la session. [↑](#footnote-ref-2)